

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Cession du terrain situé 45 rue Madeleine Crenon

Séance du 11 octobre 2022

Convocation du 5 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Patrice Pattée,
M. Théophile Touny par Mme Annie Bach,
Mme Sakina Bohu par M. Philippe Tastes

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 octobre 2022

OBJET : Cession du terrain situé 45 rue Madeleine Crenon

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) révisé le 27 septembre 2016, modifié les 25 septembre 2018 et 10 février 2021,

Vu la délibération n° 06 du 6 octobre 2021 autorisant le maire à constater l'appropriation de plein droit du terrain non bâti sis 45 rue Madeleine Crenon et cadastré section H n°85 d'une surface de 187 m² et à engager toutes les démarches afférentes à cette procédure,

Vu le procès-verbal de prise de possession du bien sans maître sis 45 rue Madeleine Crenon, cadastré section H n°85 d'une surface de 187 m²,

Vu l'avis du Directeur départemental des Finances publiques en date du 1er avril 2022,

Vu le courrier de Madame ETESSAMI en date du 16 septembre 2022 formalisant sa volonté d'acquérir la totalité de la parcelle,

Considérant que la ville de Sceaux est propriétaire du terrain non bâti sis 45 rue Madeleine Crenon et cadastré section H n°85 d'une surface de 187 m²,

Considérant que les riverains immédiats, Mme ETASSAMI et Mme GREGOIRE ont contacté la Ville afin d'acquérir la totalité du terrain,

Considérant que le terrain ne présente pas d'intérêt public,

Considérant que la Ville a engagé des discussions avec les deux voisins, Mme ETESSAMI, propriétaire au n°47 rue Madeleine Crenon et Mme GREGOIRE propriétaire au n°43 de la même rue,

Considérant que la Ville a proposé à chaque voisin d'acquérir la moitié du terrain au prix de 98 000 €, les frais de clôture étant à leur charge,

Considérant que Mme ETESSAMI a fait part de son accord tandis que Mme GREGOIRE ne souhaite plus acquérir,

Considérant que dans ces conditions, la Ville propose à Mme ETESSAMI d'acquérir la totalité du terrain au prix de 196 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ; 2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée section H n°85 à Mme ETESSAMI au prix de 196 000 €.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à la présente cession.

PRECISE que les frais afférents à la présente cession seront supportés par Mme ETESSAMI.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Lo